

Rapport du Conseil d'Administration

CAMARADES,

Depuis la dernière Assemblée générale, votre Conseil a tenu vingt-deux séances ordinaires et huit séances extraordinaires. Tous les membres du Conseil ont assisté régulièrement à ces réunions et y ont apporté leur collaboration pour la bonne marche de notre Association.

Nous avons eu à enregistrer le décès de trois de nos camarades : Melchior, retraité ; Lefebvre et Pichon, sociétaires, ce qui porte à cinq le nombre des camarades décédés pendant l'année 1918.

Nous avons aussi deux camarades retraités qui sont démissionnaires, Bourseau et Guedet, qui ont demandé leur remboursement intégral.

Nous présentons à votre approbation les adhésions que nous avons reçues jusqu'à ce jour et qui sont en règle avec l'article 9 de nos statuts.

Ce sont les camarades Mougin (Maurice), Guillouet (Gaston), Decreps (André), Savel (Henri), Moulin-Neuf (Lucien), Bisch (Marcel), Martin (Léon), Besnard (Fernand), Tillie (Maurice), Labbé (Marcel), Labbé (Léon), Laverdure (Alfred), Masson (Marcel), Leguennau (Georges), Gabanou (Julien), Niquet (Fernand), Flauzac (Calixte), Guini (Henri), Margeridon (François), Margeridon (Georges), Mérour (Charles), Renoux (Pierre), Brière (Louis), Malhache (Octave), Bézille (Louis), Auboin (René), Martin (Henri), Rigoudé (Robert).

Le nombre de nos sociétaires inscrits au 31 décembre 1918, se trouve ainsi réparti :

Actionnaires définitifs.....	259	
Actionnaires stagiaires	41	300
A déduire :		
Actionnaires décédés	5	
Actionnaires démissionnaires	2	7
Actionnaires au 31 décembre 1918		293

A cette Assemblée, vous aurez à nommer deux administrateurs qui sont à fin de mandat. Ce sont les camarades Guimond et Olivier ; puis cinq Commissaires des comptes pour une année. Les commissaires sortants sont : Puymartin, Vivien, Boñnet, Durier.

Vous aurez aussi à nommer trois membres de la Commission d'apprentissage, qui sont sortants par le tirage au sort, ce sont les camarades Coutelle, Masson et Durpos.

L'année qui vient de s'écouler sera pour le monde entier une année mémorable par l'arrêt de ce cataclysme qui a tant coûté de vies humaines.

La guerre par laquelle malheureusement beaucoup de camarades ont été éprouvés soit directement, soit indirectement, par la perte de membres de leur famille qui leur étaient chers, est enfin terminée.

Nous espérons que les clauses de la paix qui vont être définitivement arrêtées, ne permettront plus le retour de ce fléau qui a tant fait de mal à l'humanité.

Nous nous unissons donc tous pour adresser aux camarades disparus un salut ému ; aux veuves, parents et orphelins, qui ont été frappés par l'irréparable malheur, nos regrets et nos condoléances les plus sincères.

Notre chiffre d'affaires, pour l'exercice 1918, a été de 5.163.224 fr. 66, en augmentation de 1.546.439 fr. 31 sur l'exercice précédent, ce qui prouve que notre Association se trouve toujours dans une marche progressive.

Notre capital souscrit a dépassé le chiffre de 400.000 francs ; nous vous demandons de prendre une délibération nous permettant de l'augmenter de 200.000 francs, en vertu de la loi de 1867.

Nous vous proposons une modification sur la façon de répartir les bénéfices attribués au capital. Jusqu'à ce jour, toute somme de 100 francs versée au capital action jusqu'au 31 décembre de l'année, avait droit à la répartition des bénéfices de l'année entière. Nous demandons que toute somme de 100 francs versée avant le 30 juin de l'année en cours ait droit à la répartition des bénéfices de l'année entière; celle versée du 30 juin au 31 décembre, n'aura droit qu'à la répartition de six mois d'intérêts. Ceci pour égaliser le plus possible les intérêts de chacun.

Notre immeuble numéro 2, qui est complètement terminé, ne figure pas au bilan à sa valeur réelle; notre architecte n'ayant pu régler tous les mémoires des entrepreneurs. Nous ne pouvons donc vous donner, à l'Assemblée, qu'un prix approximatif.

Nous avons obtenu du Ministère du Travail un prêt de 100.000 francs, qui a permis de nous aider à l'exécution de nos nouveaux travaux.

Avec le retour d'une grande majorité de nos camarades associés démobilisés, nous avons dû envisager le départ des auxiliaires qui avaient été embauchés pendant la guerre.

Ces départs ne se sont pas effectués sans quelques réclamations, mais nous avons pu les régler progressivement sans trop d'à-coups, au mieux des intérêts de tous.

Il reste, à l'heure actuelle, encore quelques auxiliaires professionnels et non professionnels, qui sont employés à des travaux à la veille de se terminer et qui seront remplacés par des associés au fur et à mesure des rentrées.

Néanmoins, nous avons envisagé la possibilité de conserver avec nous quelques auxiliaires non professionnels qui sont affectés à des postes spéciaux auxquels nous n'avons pas cru, dans notre intérêt bien compris, devoir mettre des associés. Parmi ces auxiliaires, quelques-uns ont passé l'âge fixé par nos statuts, mais ces camarades nous donnent toute satisfaction dans leur emploi.

Nous avons pensé aussi qu'il était de notre devoir de conserver, parmi notre personnel, quelques auxiliaires mutilés de la guerre; la plupart sont affectés à des travaux spéciaux. Nous espérons que vous voudrez bien partager notre manière de voir à ce sujet.

Nous avons été appelés à rétablir le tour de rôle d'entrée à l'atelier, par le retrait des camarades disparus, en prenant comme base la date de la demande d'inscription. Nous avons complété le nombre de ceux qui étaient permanents en remplaçant les manquants, de manière à rétablir le nombre existant avant la guerre. Nous avons l'intention, puisque nos travaux le permettent, d'augmenter le nombre des camarades permanents en prenant comme base la moyenne entre le nombre des travailleurs d'avant-guerre et celui qui existe actuellement.

Toutes ces questions étant mises au point par l'Assemblée générale, il nous sera permis d'établir la liste exacte de nos travailleurs et nous pourrons ainsi la communiquer au Conseil d'administration de la Caisse de retraites pour que celui-ci puisse établir la situation de tout notre personnel.

En résumé, notre personnel actuel se compose de la manière suivante :

Travailleurs professionnels associés	173
— — auxiliaires	14
— non professionnels auxiliaires	94
— non professionnels à Mulhouse	16
Personnel occupé à nos ateliers et en déplacement	<u>297</u>

A ce chiffre, nous avons à ajouter le Directeur, le sous-directeur, l'ingénieur, le sous-ingénieur, le comptable, le gardien et le chauffeur.

Notre service des bureaux a dû aussi s'accroître en raison de l'accroissement du chiffre de nos affaires commerciales. Le personnel se trouve ainsi composé de cinq camarades associés à la tête des services et quatre demoiselles employées à la Comptabilité et aux écritures.

Nous avons aussi adjoint à notre ingénieur, M. Wilhem, un jeune homme électricien, afin d'arriver, dans l'avenir, à le seconder et au besoin de le suppléer lorsqu'il est obligé de se déplacer pour la direction des travaux des multiples. Nous espérons, par la suite, en avoir de bons résultats.

Nos commandes en cours de fabrication marchent normalement; celles que nous avons pour les services de la guerre vont être terminées prochainement.

Néanmoins, nous n'aurons pas à craindre d'arrêt dans notre marche, de nombreuses commandes qui nous ont été passées par la suite et l'établissement de nos modèles nous donnent à prévoir que notre personnel ne sera pas suffisant.

L'Administration des Postes et des Télégraphes nous a chargés de la fourniture et de l'installation d'un multiple à Mulhouse, en plus des commandes assez importantes d'appareils téléphoniques; ces travaux qui doivent être terminés au mois de juillet prochain, sont déjà très avancés, et nous laissent prévoir que nous aurons terminé à la date imposée dans notre marché.

Nous avons aussi pour l'Administration des Postes et des Télégraphes un marché d'appareils téléphoniques métalliques; ces nouveaux travaux ont nécessité l'achat de diverses machines, presses et outillage divers.

La mise au point et la fabrication de l'outillage très compliqué, touchent à leur fin, nous espérons sortir bientôt les premiers modèles qui nous permettront de mener à bien cette fabrication et de nous assurer dans l'avenir de bons résultats.

A la dernière Assemblée générale, nous avons renvoyé à l'étude du Conseil la recherche des moyens à employer pour la création de modèles de machines et d'appareils divers afin d'arriver à nous créer de nouveaux débouchés dans l'industrie privée.

Nous avons donc demandé à la Commission du travail d'étudier ce qu'il serait possible de faire avec notre outillage actuel, principalement en types de machines-outils; nous avons donc, d'un commun accord, décidé la construction de deux perceuses électriques qui donnent de bons résultats; du reste, nous les avons adaptées à notre fabrication pour pouvoir juger de ces machines. Nous en avons vendu quelques-unes et nous venons d'en mettre en fabrication une série assez forte pour satisfaire les commandes.

Notre camarade Percin a eu l'idée de créer un modèle de taraudeuse s'adaptant sur les machines à percer. Nous en avons pris le brevet; et, en ce moment, une série de trois types de différentes grosseurs sont en fabrication.

Nous avons passé un contrat avec un représentant qui est chargé d'en faire le placement et déjà plusieurs de ces machines ont été vendues.

Nous avons aussi à l'étude un modèle de tour approprié principalement aux travaux de petite mécanique. Ce modèle est presque terminé et nous espérons, d'ici peu, mettre en construction une série de ces tours.

Nous avons eu aussi l'écho que nos modèles de petits moteurs électriques ont été appréciés par différentes personnalités des industries électriques, nous avons donc, avec la Commission du travail, décidé l'étude et la construction de différents types et de différentes forces; plusieurs de ceux-ci sont déjà construits; d'ici peu, nous espérons que la collection des modèles que nous avons envisagés sera terminée et que nous pourrons les mettre en fabrication.

En ce qui concerne les travaux de téléphonie, notre ingénieur, M. Wilhem et notre bureau d'études ont établi plusieurs modèles de tableaux à batterie centrale qui sont en cours de construction, ainsi que différents modèles de postes téléphoniques, en se basant sur les nouvelles conditions imposées par l'Administration des P. T. T.; plusieurs d'entre eux ont été soumis à l'approbation de cette Administration et ont été acceptés. Les premiers modèles ont été aussitôt mis en fabrication et nous en avons eu la vente de plusieurs séries, ce qui nous donne à penser que les modèles qui suivent auront le même succès auprès de notre clientèle.

A l'Assemblée dernière, nous avons aussi chargé le Conseil d'entrevoir la possibilité de la location d'une boutique dans Paris pour la vente de tous nos types de machines et appareils de notre fabrication. Nous n'avons pas cru devoir donner encore suite à cette proposition qui aurait été très onéreuse en ce moment et parce que la fabrication de nos divers modèles n'est pas encore suffisante pour les exposer et en faire la vente dans un local; mais aussitôt que nous serons en mesure de pouvoir faire cette location, nous ferons tout le nécessaire.

Pour la partie commerciale, nous avons fait notre possible pour nous faire connaître. Nous avons pris part à la Foire de Lyon et à celle de Paris; prochainement nous devons retourner à Lyon, le Directeur, délégué pour nous représenter, nous a fait parvenir différentes commandes; nous avons fait tout le nécessaire pour satisfaire au mieux les demandes qui nous avaient été transmises et nous continuons d'être en relations avec toutes les personnalités qui sont venues nous trouver.

Nous avons été saisis par deux circulaires, l'une du Syndicat professionnel des Industries électriques, l'autre de la Chambre Consultative des Associations Ouvrières, qui nous ont demandé notre avis sur la diminution des heures de travail et l'application de la journée de 8 heures; de plus, le Parlement a voté dernièrement une loi sur le principe de la journée de 8 heures ou 48 heures par semaine. Notre Conseil, après examen et vu l'importance de cette question, a décidé de demander aux camarades de l'atelier de lui adjoindre une Commission désignée par eux pour l'étude des modalités à établir pour l'application de la journée de 8 heures ou de la semaine de 48 heures dans nos ateliers. Cette Commission de sept membres s'est réunie avec le Conseil plusieurs fois; vous verrez à la suite de ce rapport les résultats de son travail par les propositions qui vous sont soumises. Vous aurez à les discuter afin d'arriver à mettre en vigueur une réglementation qui donnera satisfaction aux intérêts de tous, sans léser ceux de notre Association.

Néanmoins, quelles que soient les modalités que vous aurez adoptées à l'Assemblée générale, nous vous proposons de les mettre en vigueur à partir du lundi 26 mai prochain.

La Commission de la force motrice, instituée à notre atelier, nous a fait part que la force actuelle ne répondait plus à l'exigence de nos services en devenant trop faible pour entraîner toutes nos machines et produire l'énergie électrique de force et de lumière.

Cette Commission a donc cherché les moyens les plus économiques pour augmenter la force produite actuellement sans trop de transformations, tout en se servant de nos machines motrices actuelles; ce travail entraînera une dépense assez forte. Nous soumettons à votre approbation le projet qui nous a été soumis par la Commission en y donnant un avis favorable.

« Au Conseil,

« La Commission de force motrice s'étant réunie pour étudier la situation créée à l'atelier par l'adjonction des outils entraînant une dépense d'énergie supplémentaire, envisage un établissement de moteurs électriques avec courant biphasé. Elle abandonnerait l'idée de la commutatrice pour celle du courant direct biphasé à 220 volts. Elle forme le projet de transformer la réceptrice monophasée de 110 volts en réceptrice biphasée de 220 volts, de faire l'achat d'un moteur biphasé de 30 kva qui actionnerait les travées du fond du bâtiment qui se trouverait ainsi isolé du reste de l'atelier. Les moteurs à courant continu actuels seraient alimentés par le moteur à gaz pauvre ou par le moteur électrique actuel.

L'installation resterait donc ce qu'elle est maintenant avec des suppléments de force que l'on pourrait demander; elle serait remplacée par la suite d'une façon totale par le courant biphasé. Cette modification entraînerait une dépense de:

Transformateurs pour force motrice de 200 kva	14.000
Transformateur pour lumière de 15 kva.....	4.000
Cabine pour ces transformateurs et les tableaux, environ	25.000
Moteur de 30 kva environ	6.000
Appareillage électrique, tableaux, câbles et appareils divers, environ.	20.000
	<hr/>
	69.000

Notre Ecole d'apprentissage continue à fonctionner dans de bonnes conditions, elle va avoir bientôt deux années d'existence pendant lesquelles les élèves ont suivi régulièrement les cours théoriques et pratiques qui y sont enseignés.

Vous pourrez en juger par le rapport qui vous est soumis par la Commission d'apprentissage, vous donnant le résultat des travaux faits jusqu'à ce jour et l'état financier des dépenses occasionnées par l'école. Nous vous demandons de bien vouloir continuer votre concours à cette œuvre qui rendra de grands services à notre jeunesse et, par la suite, à notre Association en formant nous-mêmes nos élèves.

Voilà, camarades, l'exposé des travaux qui ont été exécutés pendant l'exercice écoulé.

La bonne entente et l'effort de tout notre personnel: associés, employés et auxiliaires ont contribué à produire les résultats qui vous sont présentés.

Nous espérons que, dans l'avenir, même avec l'application de la journée de 8 heures, tous les travailleurs de notre Association sauront continuer à faire ce qui sera en leur pouvoir pour mener à bien la prospérité de notre œuvre.

LE CONSEIL.